NOTICE DESCRIPTIVE COMPLÉMENTAIRE DU VÉHICULE

CAMION CITERNE POUR FEUX DE FORETS

TYPE : CCFM sur M 210 - 12 4X4 SP (avec pompe entraînée ou groupe motopompe)

Marque	:	**RENAULT**	Carrosserie	:	**Incendie**
Type	:	**40BCA2-Version 30**	P.T.A.C.	:	**12.000 kg**
Genre	:	**V.A.S.P.**			

Constructeur : CAMIVA - 689, Av. de Chambéry - 73231 SAINT-ALBAN-LEYSSE CEDEX

0 — GENERALITÉS

Châssis cabine : RENAULT
Type : 40BCA2-Version 30
Réceptionné suivant procès verbal des Mines enregistré sous le(s) numéro(s) :
RT 8046 du 3 Octobre 1996.

1 — CONSTITUTION GENERALE

Inchangée par rapport au véhicule de base

2 — POIDS ET DIMENSIONS

2.7.	Empattement	3,050 m
2.8.	Poids à vide du véhicule en ordre de marche	
2. 8.0.	Total	de 6.410 à 7.620 kg
2. 8.1.	Sur essieu 1	de 3.520 à 4.210 kg
2. 8.2.	Sur essieu 2	de 2.890 à 3.410 kg
2.9.	Porte à faux AV :	1,300 m
2. 9.1.	avec treuil hydraulique	1,655 m
2. 9.2.	avec treuil électrique	1,620 m
2.10.	Porte à faux AR :	
2.10.2.	Avec ferrures & accessoires	1,615 m
2.11.	Longueur hors-tout	de 5,761 à 5,965 m
2.11.1	avec treuil hydraulique	de 6,116 à 6,320 m
2.11.2	avec treuil électrique	de 6,081 à 6,285 m
2.12.	Largeur hors-tout	2,430 m

3 — MOTEUR
4 — TRANSMISSION
5 — SUSPENSION
6 — DIRECTION
7 — FREINAGE

} Inchangé par rapport au véhicule de base

8 — CARROSSERIES

8.1. **Carrosserie châssis-cabine :**
Cabine : de 2 portes - 3 places, à 4 portes - 4 places.
AMENAGEMENT DU CHASSIS-CABINE
8.1. **Carrosserie équipement :**
— Ensemble citerne + coffres latéraux, monobloc, articulé sur le châssis.
— Plateforme AR solidaire du châssis recevant l'ensemble hydraulique et le dévidoir tournant
Citerne eau :
— en acier doux ou inox, ou résine armée.
— capacité suivant cahier des charges et dans la limite du PTAC du type du châssis.
Pompe incendie centrifuge :
— Entraînée par le moteur du véhicule à partir d'une prise de mouvement sur boite de vitesses. (version pompe).
— Sur groupe motopompe type 750-10 (version MP).
Dévidoirs :
1 dévidoir tournant de premier secours.
OPTIONS DIVERSES :
— 2e dévidoir de premier secours.
— Groupe motopompe HP supplémentaire
— Arceau de protection de cabine
— Potence pour manutention roue de secours
— Coffre supplémentaire sur citerne
— etc...

8.2. **Matériaux constituants :**
Tôle et profils acier soudés - Aluminium - Résine armée fibre de verre.

8.9. **Dispositif de protection latérale :**
Bénéficie de l'article 10.8 de l'arrêté du 19.12.1958 du fait de l'incompatibilité avec l'utilisation du véhicule en TOUT TERRAIN.
Si montage en OPTION, conforme à l'article 10.7 de l'arrêté précité.

8.10. **Dispositif de protection contre l'encastrement arrière :**
Incompatible avec l'utilisation du véhicule en TOUT TERRAIN, bénéficie de l'article 10.3 de l'arrêté du 19.12.1958.

8.11. **Dispositif anti-projections :**
Véhicule dispensé du fait de son utilisation.

9 — ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1. à 9.6. Identique au véhicule de base.
9.7. **Eclairage plaque d'immatriculation :** 1 feu indépendant.
9.8. **Dispositifs réfléchissants :**
9.8.1. Arrière : 2 du véhicule de base.
9.8.2. Latéraux : 2 de chaque côté.
9.8.3. Avant : véhicule de base.
9.9. **Feux de détresse :** véhicule de base.
9.10. **Feux marche AR :** véhicule de base.
9.11. **Feux de brouillard :**
9.11.1. Arrière : véhicule de base.
9.11.2. Avant : 2 en option.
9.12. **Feux d'encombrement :**
9.12.1 Avant : véhicule de base.
9.12.2 Arrière : 2 feux latéraux.
9.13. **Dispositifs de signalisation complémentaire arrière :** sans objet.
9.14. **Feux spéciaux :**
— 1 feu tournant à éclats derrière cabine.
— 1 feu tournant à éclats AR en OPTION.
— 1 projecteur orientable intérieur cabine en OPTION.
— 1 projecteur de travail AR.

10 — DIVERS

10.1. **Accessoires :** Identiques au véhicule de base et complétés par :
10.1.4. Avertisseurs sonores :
10.1.4.1 Trompe électrique 2 tons normalisée
option : avertisseur électronique
10.2. **Marque d'identité :** identique au véhicule de base
Le véhicule CAMIVA est identifié par la plaque du châssis RENAULT.

11 — VISITES TECHNIQUES : Identiques au véhicule de base

PROCES-VERBAL DE RECEPTION COMPLEMENTAIRE

Il résulte des constatations effectuées le 6 avril 1998 à la demande de la Société CAMIVA que le véhicule n° VF640BCA000000312 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'un aménagement de carrosserie incendie réalisé sur le véhicule :

— Marque : RENAULT
— Type : 40BCA2
— Version : 30
satisfait aux dispositions des articles R54 à R62, R69 à R91, R93 à R97 et R104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

La notice descriptive complémentaire et le présent procès verbal ne peuvent être produits seuls à l'appui d'une déclaration de mise en circulation du véhicule. Ils doivent être accompagnés du procès verbal de réception et du certificat de conformité du châssis RENAULT, type 40BCA2.

Chambéry, le 4 mai 1998
Le Technicien Supérieur
de l'Industrie et des Mines
B. CHAPUIS

Vu, approuvé et enregistré sous le n° RT 8758
Lyon, le 4 mai 1998
Pour le Directeur,
l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
D. MONTES

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussigné, représentant dûment accrédité de CAMIVA, Constructeur, certifie :

a) **que le véhicule :**

1.	Genre	V.A.S.P.
2.	Marque	RENAULT
3.	Type - Version	40BCA2-30
4.	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série VF640BCA000	00.0.108 *
5.	Carrosserie	INCENDIE
6.	Source d'énergie	GAZOLE
7.	Puissance administrative	17 CV
8.	Nombre de place assises (y compris le conducteur)	4
9.	Dimensions :	
	Largeur	2,430 m
	Longueur	6,14
	Surface	15,34
10.	Poids total autorisé en charge	12.000 kg
11.	Poids à vide en ordre de marche	7690 * kg
12.	Poids total roulant autorisé	15.500 kg
13.	Charge utile	* kg
14.	Niveau sonore de référence	84. dBA
15.	Régime de rotation du moteur correspondant	1875 tr/min

** à compléter en fonction de l'équipement.*

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype ci-dessus à fait l'objet et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire.

b) **Que ce véhicule** sort de nos Usines (magasins) le 12-11-98
pour être livré à DOSIS de la Sautre

Fait à ST ALBAN-LEYSSE le 27-10-98

CAMIVA
S.A. au Capital de 12.263.400 F.
73231 ST-ALBAN-LEYSSE CEDEX
04 79 75 66 66
Fax 04 79 70 54 40
Télex 320 934

NOTA : toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R54 à R62 et R69 à R85, R87 à R97, R103, R104 et R104-1 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
— d'une déclaration à la Préfecture ;
— le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service des Mines.

Le présent certificat ne peut être produit seul à l'appui d'une demande de mise en circulation, le procès-verbal de réception du châssis doit l'accompagner.

Imp. VINÇOT Chambéry - C-439-5-98